



## Commission des projets routiers

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### **Avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD 2004 dans la traversée de MARLENHEIM**

#### **Rapport n° CP/2013/631**

#### **Service gestionnaire :**

Service entretien des routes départementales

#### Résumé :

Le présent rapport vise à proposer un avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD 2004 dans la traversée de MARLENHEIM, en vue de prendre en compte le prix réel des études et travaux de chaussée à la charge du Département, après passation de tous les marchés.

Dans le cadre de l'aménagement de la RD 2004 dans la traversée de Marlenheim, opération coordonnée avec le projet du TSPO, le Conseil Général du Bas-Rhin a assuré une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès de la Communauté de Communes "Portes du Vignoble" et de la commune de Marlenheim.

Cette mission a permis, entre autres, à la Communauté de Communes et à la Commune de choisir leur maître d'œuvre.

Le Département du Bas-Rhin ayant décidé d'accompagner cette opération en reprenant la structure de la RD 2004, la Communauté de Communes a accepté de réaliser l'ensemble de l'opération y compris la partie à maîtrise d'ouvrage du Conseil Général, au nom et pour le compte du Département.

L'organisation de ce transfert de maîtrise d'ouvrage a fait l'objet de la convention n° 11/007 signée le 28 février 2011, qui fixait notamment le montant de la participation du Département à la réalisation de cette opération à 808.138 € H.T.

Ce montant initial avait été établi sur la base de "ratios" standard, ne connaissant pas encore la consistance exacte du projet puisque signée préalablement à la désignation de la maîtrise d'œuvre et des entreprises retenues pour la réalisation des travaux.

Ces données ont été affinées suite aux diverses consultations, et il y a lieu maintenant de proposer un avenant à la convention initiale.

Cet avenant porte la participation du Département de 808.138 €HT à 1.022.138 €HT, soit une augmentation de 214 000 €HT.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président approuve dans le cadre de l'aménagement de la RD 2004 à MARLENHEIM l'avenant n° 1 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage conclue le 28 février 2011 entre la Communauté de Commune La Porte du Vignoble et le Département, avenant qui prévoit une augmentation de 214 000 € HT du coût des études et travaux incombant au Département.*

*Elle autorise par ailleurs son président à signer cet avenant.*

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL